



Spécialités : infirmier(e)s

# Tests antigéniques

Rédigé en novembre 2020

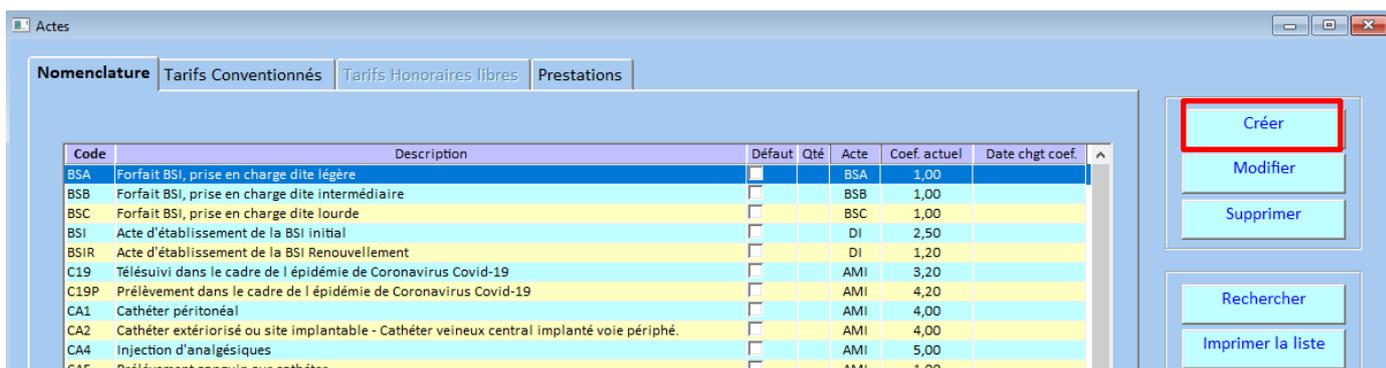


Les tests antigéniques se déploient en France pour accélérer le dépistage de l'infection Covid-19.

Selon l'arrêté du 16 octobre 2020, trois tarifs ont été fixés pour les infirmiers libéraux :

- AMI 8,30 = 26,14 €, test individuel au cabinet.
- AMI 9,5 = 29,92€, test individuel à domicile.
- AMI 6.1 = 19.22 €, tests collectifs en EHPAD, permanence dédiées, entreprises, foyers logements avec plus de 3 tests consécutifs.

Nous vous recommandons de créer les actes suivants dans votre nomenclature, dans le menu «Fichiers – Actes», puis «Créer».



**1. Test au cabinet**

Détails de la nomenclature

Code : TAC    Prestation : AMI    Coefficient : 8,30    Acte par défaut

Durée en min

Description : Test antigénique individuel réalisé au cabinet.

Quantité d'actes par passage

OK    ANNULER

Code = TAC

Prestation = AMI



Coefficient = 8.30

Description = Test antigénique individuel réalisé au cabinet.

3

## 2. Test au domicile

Détails de la nomenclature

Code : TAD    Prestation : AMI    Coefficient : 9,50    Acte par défaut

Durée en min

Description : Test antigénique individuel réalisé au domicile.

Quantité d'actes par passage

OK    ANNULER

Code = TAD

Prestation = AMI

Coefficient = 9.50

Description = Test antigénique individuel réalisé au domicile.

## 3. Test collectif

Détails de la nomenclature

Code : TAS    Prestation : AMI    Coefficient : 6,10    Acte par défaut

Durée en min

Description : Test antigénique collectif réalisé en structure.

Quantité d'actes par passage

OK    ANNULER

Code = TAS

Prestation = AMI

Coefficient = 6.10

Description = Test antigénique collectif réalisé en structure.

**IMPORTANT**

Pour facturer les tests antigéniques, vous devez avoir Télévitalé en version **419** ou supérieur.

Vous devez aussi :

- S'identifier en tant que prescripteur et exécutant.
- Renseigner le NIR du patient. Si le patient n'a pas de NIR, et afin d'assurer la gratuité de la réalisation du test, renseigner le NIR anonyme spécifique 1 55 55 55 CCC 023 (dans lequel CCC correspond au numéro de la caisse de rattachement de l'infirmier) ainsi que la date de naissance 31/12/1955.
- Renseigner systématiquement le code exonération EXO 3.

Cet acte est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie obligatoire.